

CONDITIONS DE L'ARMISTICE.

[Suite de la page 2.]

automobiles au lieu de 10,000, et exige que tout le personnel civil et militaire actuellement employé à ces voies de communication et de transport, y compris les voies d'eau, reste en place. Un délai de 31 jours, au lieu de 35, est accordé pour la remise du matériel. Un délai de 36 jours est fixé pour la reddition des chemins de fer de l'Alsace-Lorraine, ainsi que du personnel d'avant-guerre.

L'article 8.—Un délai de 48 heures est accordé au commandant allemand pour révéler les mesures de destruction, telles que l'empoisonnement des sources et des puits, pour révéler l'emplacement des mines et des fusées lentes dans le territoire envahi, ou pour aider à les découvrir ou à les détruire. Aucun délai n'avait été d'abord fixé.

A l'article 9, octroyant le droit de réquisitionnement aux armées des Etats-Unis et des Alliés dans le pays, est ajoutée la stipulation suivante: "Les comptes seront réglés avec les intéressés."

A l'article 10, qui assure le rapatriement de tous les prisonniers de guerre des Alliés et des Etats-Unis, sans mesure réciproque, y compris les personnes en jugement ou condamnées, a été ajoutée la disposition suivante: "Cette condition annule les conventions antérieures touchant l'échange des prisonniers de guerre, y compris celle de juillet 1918, en cours de ratification. Cependant, le rapatriement des prisonniers de guerre allemands internés en Hollande et en Suisse, se continuera comme auparavant. Le rapatriement des prisonniers de guerre allemands sera réglé à la conclusion des préliminaires de paix."

L'article 12, pourvoyant au retrait des troupes allemandes dans les régions qui appartenaient avant la guerre à la Russie, à la Roumanie et à la Turquie, a été rédigé de nouveau.

Le territoire appartenant à l'Autriche-Hongrie est ajouté à celui que les Allemands doivent immédiatement évacuer. Quant au territoire russe, les troupes allemandes qui s'y trouvent actuellement, devront se retirer dans les limites de la frontière allemande "dès que les Alliés, tenant compte de la situation intérieure de ces territoires, décideront que le temps de le faire sera venu".

Article 15.—Le mot "renonciation" est substitué au mot "abandon" dans l'annulation des traités de Bucarest et de Brest-Litovsk.

L'article 16, qui assure aux Alliés un libre accès aux territoires évacués à la frontière orientale allemande est modifié. Il dit que cet accès est exigé pour ravitailler la population et maintenir l'ordre, et non "pour tout autre but".

L'article 17 primitif comportait la "reddition sans conditions", dans le délai d'un mois, de toutes les forces allemandes opérant dans l'Afrique orientale. L'article substitué exige seulement "l'évacuation par toutes les forces allemandes opérant dans l'Afrique orientale, dans une période de temps qui sera fixée par les Alliés".

L'article 18, relatif au rapatriement de tous les civils des Alliés ou des pays associés autres que ceux dont l'article 3 donne une énumération, est amendé. Il élimine la réserve que toute réclamation ou demande future des Alliés et des Etats-Unis restera sauve.

L'article 22, qui pourvoyait à la reddition de 160 sous-marins allemands exige maintenant celle de "tous les sous-marins existants". Il contient aussi la nouvelle stipulation que "les sous-marins qui ne peuvent prendre la mer auront leur matériel enlevé et leur équipage débarqué et resteront sous la surveillance des Alliés et des Etats-Unis". D'autres dispositions disent que les conditions de l'article seront réalisées dans le délai de 14 jours; que les sous-marins en état de prendre la mer se prépareront à quitter les ports allemands, immédiatement en recevant des ordres par télégraphie sans fil, et les autres le plus tôt possible.

A l'article 23, relatif à la disposition des navires de guerre allemands de surface sont annexées d'autres clauses exigeant que les navires destinés à être internés quitteront les ports allemands 7 jours après avis donné par télégraphie sans fil, et que l'armement de tous les vaisseaux de la flotte auxiliaire sera déposé sur le rivage.

L'article 26, qui se rapporte au blocus des Alliés reste inchangé, mais la phrase suivante y est ajoutée: "Les Alliés et

LE CANADA RE-MERCIE SES SOLDATS.

Sir Thomas White, premier ministre intérimaire, vient d'envoyer au nom du peuple canadien le message suivant au général sir Arthur Currie, le commandant des forces canadiennes:

"A l'occasion de la conclusion de l'armistice qui termine la guerre et suspend la marche victorieuse des vaillantes troupes sous votre commandement aussi habile que distingué, je désire vous transmettre, au nom du peuple canadien, à vous et à elles, l'expression la plus sincère du sentiment profond et durable d'appréciation et de reconnaissance nationale qu'éprouvent tous vos concitoyens pour la conduite héroïque et les glorieux exploits qui ont fait rejaillir tant d'honneur sur le Canada et joué un rôle si décisif dans le salut de l'empire et dans la conservation de la civilisation même.

"Le courage, la patience, l'héroïsme et la bravoure des forces canadiennes au front ont répandu leur renommée par tout l'univers et ils demeureront à jamais l'inestimable héritage et tradition du peuple canadien. Le Canada ne pourra jamais acquitter la dette créée par leurs souffrances et leurs sacrifices pour sa défense. Votre direction a été caractérisée par un grand courage, un jugement sain, une belle initiative et une habile stratégie, inspirant la confiance tant sur le champ de bataille qu'au pays natal, et je désire exprimer à vous personnellement l'admiration de vos concitoyens du Canada pour les brillants résultats obtenus."

LES PERMIS POUR LA VENTE DU PÉTROLE

Les règlements concernant la vente de la gazoline vont être l'objet d'une nouvelle étude de la part du commissaire du combustible. Depuis que les règlements ont été édictés il y a un mois environ, on a attiré l'attention de M. Magrath sur certains détails, et il annonce maintenant que l'application en est ajournée pendant dix jours à compter du 7 novembre. Pendant cette période il ne sera donc pas nécessaire pour les marchands de gazoline de prendre des permis et ils peuvent continuer à faire leur commerce comme par le passé.

Réduction de la consommation du beurre.

D'après une autorité canadienne en la matière, la consommation du beurre au Canada pourrait être réduite de 25 pour 100. Si une mesure de ce genre était adoptée, elle assurerait à l'exportation une quantité supplémentaire de 50,000,000 de livres par année. Un autre conseiller technique déclare que la consommation locale atteint en moyenne 28 livres par tête, annuellement.

les Etats-Unis doivent prendre en considération l'approvisionnement de l'Allemagne, durant l'armistice, dans la mesure reconnue nécessaire."

L'article 28, donnant les conditions de l'évacuation de la côte belge (d'où les Allemands ont été délogés avant la signature de l'armistice) a été modifié dans des détails secondaires.

A l'article 34, disant que la durée de l'armistice sera de 30 jours et qu'il pourra être dénoncé sur 48 heures d'avance, si les clauses n'en sont pas observées, est ajouté l'appendice suivant: "Il est compris que les articles 3 et 18 ne justifient pas la dénonciation de l'armistice, pour cause d'exécution insuffisante dans le délai fixé, sauf dans le cas de mauvaise foi dans la mise à exécution. Pour assurer l'exécution de cette convention dans les meilleures conditions, le principe d'une commission permanente et internationale d'armistice est admis. Cette commission agira sous l'autorité des commandants militaires et navals en chef des Alliés."

LE CANADA ADRESSE AU ROI SES FELICITATIONS.

[Suite de la page 1.]

le glorieux triomphe des peuples libres de l'univers sur les ennemis qui auraient écrasé leurs libertés. Le Canada n'oubliera jamais l'indomptable valeur et le sublime patriotisme qui ont animé le peuple français pendant toute la durée de cet immense conflit, et nous prions pour que la France sorte de la lutte qui lui a imposé des sacrifices inouïs avec une force renouvelée pour poursuivre son œuvre civilisatrice.

Au PRÉSIDENT DES ETATS-UNIS:

Le gouvernement et le peuple canadiens adressent leur salut à la république voisine en cette circonstance mémorable où nous célébrons ensemble le triomphe de la justice et de la liberté sur les forces de tyrannie et d'oppression qui cherchaient à asservir le monde. Ils sont remplis d'admiration pour la grandeur des œuvres réalisées par le peuple des Etats-Unis dans la poursuite de la guerre, et d'orgueil à la pensée que vos soldats se sont distingués de façon à contribuer dans une mesure importante à la grande et féconde victoire que nous célébrons aujourd'hui d'un commun accord.

Au GOUVERNEUR GÉNÉRAL DE L'AUSTRALIE:

Le gouvernement et le peuple canadiens se hâtent d'adresser leurs plus chaudes félicitations à leurs frères d'Australie à propos de l'issue triomphante de la lutte gigantesque qui a convulsionné le monde. Ils se rappelleront toujours les glorieux faits d'armes des troupes australiennes qui, à Gallipoli et ailleurs, ont maintenu les meilleures traditions du nom britannique, et ils ont confiance qu'à la conclusion de la paix l'Australie entrera dans une nouvelle ère de prospérité et de progrès.

Au GOUVERNEUR GÉNÉRAL DE LA NOUVELLE-ZÉLANDE:

Le gouvernement et le peuple canadiens désirent s'associer à leurs concitoyens de Nouvelle-Zélande dans la célébration du glorieux triomphe des armes alliées sur les ennemis qui ont tenté de détruire les libertés du monde. Ils ont la ferme confiance que l'avenir réserve de nombreux bienfaits à la Nouvelle-Zélande et que ses courageux enfants se montreront aussi habiles dans les arts de la paix qu'ils se sont distingués à la guerre.

Au GOUVERNEUR GÉNÉRAL DE L'AFRIQUE DU SUD:

Le gouvernement et le peuple canadiens se réjouissent de tout cœur avec leurs concitoyens de l'Afrique du Sud du glorieux triomphe du droit et de la justice sur les forces de l'autocratie, que nous célébrons aujourd'hui; triomphe auquel le peuple de l'Afrique du Sud a si remarquablement contribué, et des avantages auxquels nous avons confiance qu'il aura une part abondante.

Au GOUVERNEUR GÉNÉRAL DE L'INDE:

En cet heureux jour, le gouvernement et le peuple canadiens envoient leurs salutations à leurs concitoyens de l'Inde. Ils se réjouissent avec eux en célébrant la ruine de la grande conspiration ourdie par leur ennemi contre les droits et les libertés du genre humain, et ils ont confiance que la fin de ce grave conflit apportera de grands bienfaits à l'Inde.

Au ROI DES BELGES:

Le gouvernement et le peuple canadiens, qui ont partagé la douleur de Votre Majesté dans les calamités qui ont affligé votre pays, désirent vous offrir du fond du cœur leurs félicitations à l'occasion de la délivrance de la Belgique de la présence du brutal ennemi qui l'a opprimée si longtemps, et du retour triomphal de Votre Majesté dans sa capitale. Ils ne doutent pas que les hautes vertus de courage, de force d'âme et de résolution qui ont soutenu votre peuple dans son adversité l'inspireront également dans la grande œuvre de réhabilitation qui, ils l'espèrent, rendra à la Belgique le rang qu'elle occupait.

LE PREMIER MINISTRE SUPPLÉANT AU PREMIER MINISTRE D'ANGLETERRE

Câblogramme de félicitation au Très Honorable David Lloyd George, à l'occasion de l'armistice.

Le message suivant a été adressé par câblogramme au premier ministre d'Angleterre, M. Lloyd George, par sir Thomas White, premier ministre suppléant:

Au très honorable

DAVID LLOYD GEORGE,
Premier ministre d'Angleterre.

Le gouvernement et le peuple du Canada se réjouissent avec le peuple anglais du triomphe qui vient d'être remporté sur les forces qui, depuis quatre ans, combattaient pour l'écrasement de nos libertés communes. Le Canada éprouve une profonde admiration pour les grands sacrifices consentis par le peuple du Royaume-Uni au cours de cette lutte titanessque.

Le courage héroïque de l'armée et les services dévoués de cette grande marine qui a monté la garde sur les routes de l'océan et a tant fait pour permettre aux alliés de faire sentir toute leur puissance dans le conflit, ne seront jamais oubliés par le peuple canadien. Les principes sur lesquels reposent les assises de notre empire ont été l'objet d'une glorieuse justification. Le peuple canadien s'unit aux autres peuples du monde qui aiment la liberté dans l'ardent espoir qu'à la prochaine conférence de la paix on puisse en arriver à des résultats qui empêchent la répétition des horreurs de cette guerre et sauvegardent la paix future du monde.

ON MANGE DU CHIEN EN HOLLANDE.

Depuis des mois, il a été impossible de se procurer de la viande en Hollande. Même les gens les plus riches n'ont pu en obtenir. Un bon nombre de personnes ont tué des chiens et ont vendu la viande en faisant croire aux acheteurs que c'était de la viande d'un autre animal.

Ils pourront se faire des réserves.

Les manufacturiers, les commerçants licenciés et les consommateurs que l'arrêt de la navigation ou de tout autre moyen de transport dont ils se servent, pourrait séparer de leur source d'approvisionnement sont autorisés, par l'ordonnance n° 69 que la Commission des vivres vient de rendre, à s'approvisionner de farine et de sucre pour 200 jours.

Au ROI DE L'ITALIE:

Le gouvernement et le peuple canadiens adressent leurs plus chaudes félicitations à Votre Majesté à l'occasion de l'issue victorieuse du conflit qui menaçait les libertés du monde. Ils profitent de cet événement d'heureux augure pour renouveler leurs meilleurs souhaits de prospérité et de progrès à l'adresse de l'Italie et de son peuple.

Au ROI DE LA SERBIE:

Le gouvernement et le peuple canadiens se réjouissent cordialement avec Votre Majesté de la fin victorieuse de la grande guerre. Ils renouvellent l'expression de leur espoir que la Serbie reprendra rapidement son ancien rang parmi les nations et que sa prospérité sera bientôt rétablie.